

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 007-210700050-20211021-202170-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE**

**DELIBERATION N° 2021/70**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

**Séance du 21 octobre 2021**

L'an deux mille vingt un et le vingt un octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 14 octobre 2021

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13  
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Catherine LEYNON, Philippe EUVRARD, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD.

Excusé(s) : Sophie ALLEOUD (procuration à Simone GUICHARD), Michel PREVOST (procuration à Jérôme MERCOYROL), Bernard PUEYO (procuration à Claire BOMBRUN).

Absent(e)s :

Catherine LEYNON a été élu(e) secrétaire.

**Objet : Mandat spécial pour un déplacement à Paris dans le cadre du congrès des maires 2021.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Maires de France (AMF) organise, chaque année, le Congrès des Maires à Paris. Pour l'année 2021, il aura lieu du 15 au 18 novembre 2021.

La présence d'élus à ce congrès permet d'échanger avec les collègues de régions différentes.

Cette opportunité permettra notamment de s'informer sur les perspectives, les innovations ainsi que sur les différentes pratiques afférentes à la gestion communale notamment aux regards des projets d'investissement de la commune.

Dans ces conditions, le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour valider l'octroi d'un mandat spécial afin de participer au Congrès des Maires de France pour les membres cités ci-dessous :

- Monsieur Pierre LAULAGNET, Maire,
- Monsieur Philippe BOUNIARD, adjoint au Maire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Vu** le Code Général des Collectivités locales, Art L.2123-18, R.2123-22-1,

**Vu** le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, l'article 3 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**Vu** le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,

**Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**Vu** l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 sur le remboursement forfaitaire des frais de mission et des frais de transport.

**DECIDE** l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Pierre LAULAGNET, Maire et à Monsieur Philippe BOUNIARD, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, pour un déplacement à Paris dans le cadre du Congrès des Maires de France du 15 au 18 novembre 2021.

**DECIDE** de prendre en charge :

- les frais de mission,
- les frais de transport,
- les frais d'inscription,
- les frais d'hébergement et de restauration,
- tout autre frais nécessaire et lié à ce mandat spécial.

Sur la base des frais réels dans la limite des textes en vigueur, et sur présentation de justificatifs.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 21 octobre 2021

POUR COPIE CONFORME

Alba la Romaine, le 22 octobre 2021

Le Maire

Pierre LAULAGNET

